



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions – TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Invitation to Qualify - Invitation à se qualifier

Title - Sujet FPNA - INVITATION À SE QUALIFIER	
Solicitation No. - N° de l'invitation W3471-130001/K	Date 2018-11-15
Client Reference No. - N° de référence du client W3471-130001	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$NP-002-27061	
File No. - N° de dossier 002np.W3471-130001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-11-30	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Pope(002np), Kathryn	Buyer Id - Id de l'acheteur 002np
Telephone No. - N° de téléphone (613) 971-6318 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: TPSGC.PAFFE-APFAcT.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Future Aircrew Training (FAcT) / Formation du personnel
navigant de l'avenir (FPNA)

25 Nicholas, 17th Floor

Ottawa

Ontario

K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

Partie 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 Phases du processus	4
1.2 Phase 1 - ISQ.....	4
1.3 Aperçu du programme FPNA	4
1.4 Portée.....	5
1.5 Retombées industrielles et technologiques.....	7
1.6 Exception au titre de la sécurité nationale	7
1.7 Compte rendu	8
1.8 Surveillant de l'équité	8
1.9 Garantie de la société mère	8
Partie 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS	9
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées	9
2.2 Droits du Canada	9
2.3 Méthode d'approvisionnement	10
2.4 Autorité contractante	11
2.5 Communications	11
2.6 Coûts engagés par les Répondants	11
2.7 Responsabilités du Répondant.....	11
2.8 Présentation de la réponse et date et heure de clôture.....	12
2.9 Ententes de collaboration	12
Partie 3 – INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DE LA RÉPONSE	14
3.1 Contenu de la réponse	14
3.2 Réponse en matière de langues officielles	14
Partie 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	15
4.1 Méthode d'évaluation.....	15
4.2 Équipe d'évaluation du Canada	15
4.3 Précisions sur les réponses	15
4.4 Méthode de sélection	15
Partie 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	16
5.1 Attestations préalables aux fournisseurs.....	16
5.2 Coordonnées	17

Partie 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	18
6.1 Exigences relatives à la sécurité.....	18
Annexe A – Exigences techniques obligatoires DE L’ISQ.....	20
Annexe B – Attestation de conformité	23
Annexe C – Attestations de sécurité.....	26

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Modèle de systèmes conceptuels du FPNA.....	5
--	---

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Phases du processus

Le processus de sélection pour le Programme de formation du personnel navigant de l'avenir (FPNA) se déroulera en trois phases :

- Phase 1 – Invitation à se qualifier (ISQ) : Qualification des « Fournisseurs qualifiés ».
- Phase 2 – Consultations : Consultations auprès des Fournisseurs qualifiés, incluant des visites sur les lieux, des ateliers, des dialogues, l'envoi d'ébauches de documents provenant de la demande de proposition dans le but d'obtenir de la rétroaction, etc.
- Phase 3 – Demande de proposition (DP) : Processus d'approvisionnement compétitif parmi les Fournisseurs qualifiés.

1.2 Phase 1 – ISQ

1.2.1 Objet

La phase 1 – ISQ a pour objet de qualifier les fournisseurs qui seront invités à participer aux phases 2 – Consultations et 3 – DP du processus de sélection du Programme FPNA. L'expression « Fournisseur qualifié » permet d'identifier les fournisseurs qui auront démontré, suite à une évaluation officielle exécutée à la phase 1 – ISQ, leur capacité d'offrir un programme complexe et de grande échelle de services de formation du personnel navigant. Les éléments suivants seront inclus dans l'évaluation :

- Annexe A – Les exigences techniques obligatoires de l'ISQ;
- Exigences administratives, identifiées dans le présent document et énumérées à l'Annexe B – Attestation de conformité; et
- Reconnaissance et acceptation de se soumettre aux exigences futures en matière de sécurité, de capacité financière et de retombées industrielles et technologiques (RIT) énumérées dans le présent document en soumettant une réponse à cette ISQ.

Aucun contrat ne sera attribué à la conclusion de la phase 1 – ISQ.

Le Canada se réserve le droit de modifier, de changer, ou de mettre fin à l'une ou l'autre des phases ou encore à toutes les phases du processus, à sa seule discrétion.

1.2.2 Exigences

Il n'y a pas d'exigences cotées et aucune donnée sur les prix n'est requise aux termes de la présente ISQ. Lorsqu'il existe une exigence administrative dans le corps principal du document de la présente ISQ, la désignation (**il s'agit d'une exigence administrative**) a été insérée après l'exigence. Les exigences techniques obligatoires sont détaillées en Annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ.

1.3 Aperçu du programme FPNA

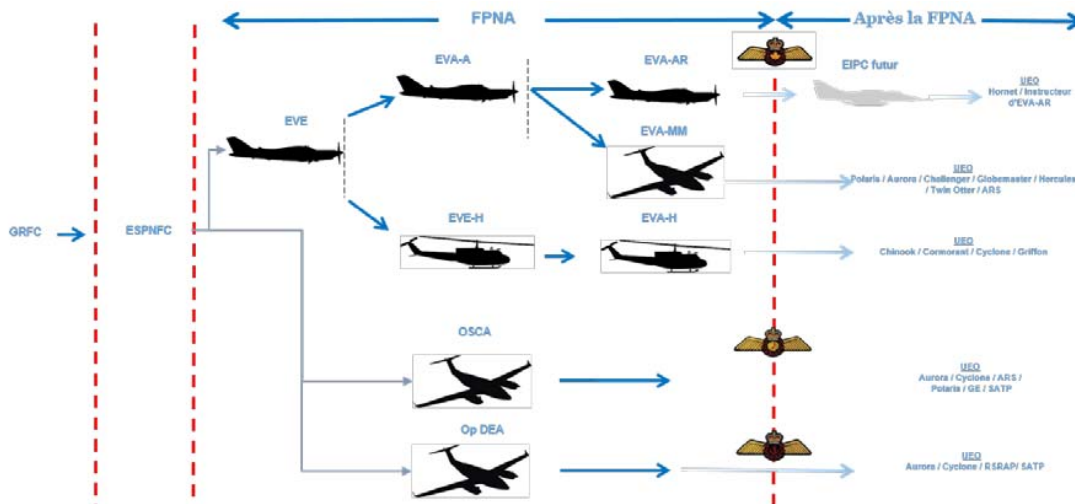
Le mandat du Programme de formation du personnel navigant de l'avenir (FPNA) est d'élaborer un programme de formation pertinent, souple, adapté et efficace pour les pilotes militaires, les officiers de systèmes de combat aérien (OSCA) et les opérateurs de détecteurs électroniques aéroportés (OP DEA) afin de répondre aux besoins futurs des Forces armées canadiennes dans le domaine aérospatial. La formation du personnel navigant est essentielle pour appuyer les rôles et les missions assignés aux Forces armées canadiennes et a un rôle important à assumer dans la mise en œuvre de la nouvelle politique de défense du gouvernement : Protection, sécurité, engagement. Le personnel navigant constitue le cœur d'une force aérienne polyvalente et apte au combat de même qu'il est essentiel à la mission de l'Aviation royale du Canada.

1.4 Portée

Le ministère de la Défense nationale (MDN) est à la recherche d'un fournisseur de services de formation du personnel navigant pour appuyer le programme FPNA, en collaboration avec le MDN. La gamme des services et des biens qui seront fournis par le soumissionnaire retenu comprendra l'élaboration de didacticiels, la formation au pilotage sur aéronefs et simulateurs, l'instruction en classe et tous les services de soutien nécessaires pour mettre en œuvre le programme FPNA – tels que la gestion des aéronefs, des simulateurs et des infrastructures, les fonctions de soutien d'une base entraînement, le contrôle de la circulation aérienne et le soutien sur les lieux – pendant la durée du contrat (c'est-à-dire probablement pendant 20 ans ou plus).

Conformément au modèle conceptuel représenté à la figure 1 (sujet à des modifications pour la phase 3 – DP), la portée du programme FPNA comprend les éléments suivants :

- (a) entraînement de vol élémentaire;
- (b) entraînement de vol avancé – avions à voilure fixes;
- (c) entraînement de vol avancé – avions à réaction;
- (d) entraînement de vol avancé – multimoteurs;
- (e) entraînement de vol élémentaire – hélicoptères;
- (f) entraînement de vol avancé – hélicoptères;
- (g) cours pour OSCA;
- (h) cours pour OP DEA.



FPNA = Formation du Personnel Navigant de l'Avenir; GRFC = Groupe de recrutement des Forces canadiennes; ESPNFC = Évaluation de Sélection du Personnel Navigant des Forces Canadiennes; EVE = Entraînement de vol élémentaire; EVA-A = Entraînement de vol avancé - Avions; EVE-H = Entraînement de vol élémentaire - Hélicoptères; OSCA = Officiers de systèmes de combat aérien; Op DEA= Opérateurs de détecteurs électroniques aéroportés; EVA-AR = Entraînement de vol avancé - Avions à réaction; EVA-MM = Entraînement de vol avancé - Multimoteurs; EVA-H = Entraînement de vol avancé - Hélicoptères; EIPC = Entraînement initial des pilotes de chasse; UEO = Unité d'entraînement opérationnel; ARS = Aéronef de recherche et de sauvetage; GE = Guerre électronique; SATP = Système d'Aéronef Télépilote; RSRAP = Renseignement, surveillance et reconnaissance aéroportée et pilotée.

Figure 1 : Modèle conceptuel des systèmes du FPNA

Le programme FPNA comprend également une formation connexe pour les instructeurs de vol qualifiés des pilotes, des OSCA et OP DEA, et la mise à niveaux des qualifications et les mises à niveaux des catégories.

1.4.1 Flottes d'aéronefs d'entraînement

Pour appuyer l'entraînement au pilotage, le fournisseur de services devra fournir, au minimum, les flottes d'aéronefs suivantes :

- un avion d'entraînement avancé à voilure fixe équipé pour les règles de vol aux instruments (IFR), de sièges éjectables pouvant être utilisés dans l'espace aérien intérieur canadien à basse altitude et à haute altitude (ou un espace aérien équivalent) pour la formation des pilotes;
 - Au moment de l'attribution du contrat, l'avion d'entraînement avancé à voilure fixe doit être pourvu d'équipement nécessaire à la formation aux opérations radar air-air et air-sol;
- un hélicoptère équipé d'un système IFR pour l'entraînement des pilotes;
- un aéronef multimoteur à voilure fixe doté d'un équipement de dégivrage et d'antigivrage pour fonctionner dans des conditions de givrage modérées dans l'espace aérien intérieur canadien à basse altitude et à haute altitude (ou un espace aérien équivalent) pour la formation des pilotes;
- un aéronef multimoteur à voilure fixe équipé d'un système de mission intégré doté de capteurs optiques et radar pour l'entraînement du personnel chargé des missions tactiques (OSCA et OP DEA). L'aéronef multimoteur sera doté d'un équipement de dégivrage et d'antigivrage pour fonctionner dans des conditions de givrage modéré dans l'espace aérien intérieur canadien à basse altitude et à haute altitude (ou un espace aérien équivalent).

Les exigences détaillées seront fournies dans les documents d'approvisionnement émis à la phase 3 - DP.

1.4.2 Infrastructures et services sur place

Le programme FPNA nécessite une empreinte des infrastructures importante pour appuyer la formation des pilotes militaires, des OSCA et des OP DEA. Les besoins particuliers en matière d'infrastructures dépendront de l'endroit où les cours de formation sont offerts et peuvent varier au fil du temps en fonction des innovations du programme, de l'évolution des technologies et de l'optimisation des infrastructures existantes du MDN. L'emplacement spécifique sera précisé dans les documents d'approvisionnement émis pour la phase 3 - DP. L'intention générale du programme exige un niveau de soutien conforme aux normes et aux pratiques actuelles du MDN et de l'Aviation royale du Canada.

Les infrastructures et les services sur place pour les installations de formation comprennent les salles de classe, les aires d'étude des étudiants, les espaces pour les instructeurs, les salles où se tiennent les séances de débriefings avant et après les missions, les systèmes de formation au sol et les postes de simulation de vol complets. Les infrastructures et les services sur place pour l'entretien des aéronefs comprendront les hangars, les zones d'entreposage des outils et d'autres aires de travail. Selon l'emplacement, les infrastructures et les services sur place pour le soutien de l'aérodrome peuvent comprendre des installations de lutte contre les incendies et de sauvetage, des installations de ravitaillement et de dégivrage des aéronefs et des équipements de survie des aéronefs. Selon l'emplacement, les infrastructures et les services de soutien administratif offerts sur place peuvent comprendre des salles de rapports, des fournitures, des mess et des cliniques médicales et dentaires. Selon l'emplacement, les infrastructures et les services offerts sur place pour le bien-être et les loisirs peuvent comprendre des installations de conditionnement physique, de sports et de loisirs (gymnase, piscine et patinoire), des installations du Centre de ressources pour les familles des militaires (CRFM) et du magasin des forces canadiennes (CANEX).

Selon l'emplacement, le soutien des infrastructures et des services sur place peut comprendre la capacité complète de l'aérodrome et les zones d'entraînement pour appuyer les opérations d'entraînement programmées des flottes d'aéronefs affectées. Les aérodromes comprennent les infrastructures à l'intérieur d'une zone restreinte générale (ZRG) d'aérodrome, les zones d'entraînement, et comprennent habituellement la chaussée de l'aérodrome, les rampes, le balisage lumineux des pistes, les installations de communication et de navigation aérienne, les hangars, les installations de soutien aux opérations aériennes, les tours de contrôle, les installations de sauvetage et d'incendie, les infrastructures de sécurité selon les normes du MDN, les centres de contrôle IFR (le cas échéant) et les aides à la navigation.

1.4.3 Navigabilité de l'aéronef

L'autorité de navigabilité technique reconnaît les autorités de navigabilité des pays membres du Comité d'interopérabilité des forces aériennes et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il se peut que tous les avions doivent être inscrits au Registre des aéronefs militaires du MDN.

1.4.4 Systèmes de formation au sol

La prestation, le soutien et l'entretien des systèmes de formation au sol seront effectués conformément au TP 9685 – Manuel des simulateurs d'avions et de giravions de Transports Canada ou aux normes équivalentes de la Federal Aviation Administration des États-Unis ou de l'Agence européenne de la sécurité aérienne.

Pour la formation des pilotes, les systèmes de formation au sol comprendront ce qui suit :

- simulateurs de vol complets certifiés au niveau D pour les hélicoptères et les aéronefs à multimoteurs voilure fixe;
- dispositifs d'entraînement au vol certifiés au niveau 7 avec visuels de niveau D (ou supérieur) pour les avions d'entraînement avancé à voilure fixe; et
- dispositifs d'entraînement de vol de basse fidélité certifiés au niveau 4 (ou supérieur).

Des renseignements détaillés seront fournis dans les documents d'approvisionnement émis à la phase 3 - DP.

1.4.5 Didacticiels, plans de formation et systèmes de gestion de l'apprentissage

La conception, l'élaboration, la prestation et la maintenance des didacticiels, des plans de formation et des systèmes de gestion de l'apprentissage seront conformes aux normes du MDN. Des renseignements détaillés seront fournis dans les documents d'approvisionnement émis pour la phase 3 – DP.

1.5 Retombées industrielles et technologiques

La politique du Canada en matière de RIT, y compris la proposition de valeur, s'applique au programme FPNA. La Politique des RIT et la proposition de valeur visent à soutenir la viabilité à long terme et la croissance des secteurs de l'aérospatiale et de la défense du Canada; à favoriser la croissance des entrepreneurs principaux et fournisseurs au Canada incluant les petites et moyennes entreprises dans toutes les régions du pays; à stimuler l'innovation au Canada au moyen d'activités de recherche et développement; et accroître le potentiel d'exportation des entreprises établies au Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la Politique des RIT à l'adresse suivante :

<http://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/accueil>.

1.6 Exception au titre de la sécurité nationale

Les exceptions relatives à la sécurité nationale prévues dans les accords commerciaux ont été invoquées.

1.7 Compte rendu

L'autorité contractante avisera les Répondants non retenus une fois la phase 1 – ISQ terminée et leur fournira un compte rendu sur demande. Les Répondants devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus d'ISQ. Le compte rendu peut, à la discrétion du Canada, être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.8 Surveillant de l'équité

Le Canada a retenu les services de KPMG LLP (Canada) à titre de surveillant de l'équité pour l'ensemble du processus d'approvisionnement du Programme FPNA. Ce surveillant indépendant de l'équité aura accès à tous les documents d'approvisionnement ainsi qu'aux réponses / soumissions envoyées par les fournisseurs, et ce pour toutes les phases du processus.

1.9 Garantie de la société mère

Le Canada peut demander des garanties de la société mère avant de conclure un contrat avec le Fournisseur qualifié retenu.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES RÉPONDANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d’achat publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le Guide peut être consulté sur le site Web de TPSGC¹.

Les Répondants qui présentent une réponse conviennent de respecter les instructions, les clauses et les conditions de la présente demande de soumissions.

La clause 2003 (2018-05-22), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels est incorporée par renvoi et fait partie intégrante de l’ISQ avec les modifications requises au contexte. Plus particulièrement, dans le contexte de l’ISQ, le terme « soumissionnaire » inclus dans les instructions 2003 inclus également respectivement les Répondants qui soumettent une réponse à l’ISQ ainsi que leur dite réponse.

2.1.1 Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003 (2018-05-22)

La section 04 (2007-11-30) Définition de soumissionnaire est complètement effacer et remplacer par la clause suivante :

Les “Répondants” signifie la personne ou l’entité (ou, dans le cas d’une coentreprise, les personnes ou les entités) soumettant une réponse à l’ISQ pour devenir un Fournisseur qualifié pour effectuer le travail. Seul le Répondant aura le droit de soumettre une soumission à la DP (s’il y a lieu) résultant de cette ISQ. Le Répondant n’inclue pas les maisons mères, les filiales ou autres sociétés affiliées au Répondant, ou ses sous-traitants, ou l’équipe du Répondant (s’il y a lieu).

2.1.2 Équipe

Équipe signifie les entités sur lesquelles le Répondant s’appuie pour se qualifier sous cette ISQ.

2.2 Droits du Canada

Conformément aux Instructions uniformisées de 2003 (voir le paragraphe 2.1 ci-dessus) et comme il est précisé ici pour plus de certitude, le Canada se réserve le droit :

- (a) de rejeter l’une quelconque ou la totalité des réponses reçues à l’ISQ;
- (b) d’annuler l’ISQ en tout temps;
- (c) de lancer de nouveau l’ISQ;
- (d) de négocier avec le seul Répondant qui a présenté une réponse recevable pour garantir que le Canada profitera du meilleur rapport qualité-prix.

L’ISQ constitue la phase de sélection requise afin de qualifier les « Fournisseurs qualifiés » pour les phases 2 – Consultations et 3 – DP du processus de sélection du programme FPNA. Aucun contrat ne sera attribué à la suite de la présente ISQ. La publication de la présente ISQ n’oblige pas le Canada à aller de l’avant avec les phases 2 – Consultations et/ou 3 - DP et n’impose aucune obligation juridique ou autre au Canada de conclure une entente ou d’accepter les suggestions présentées par un Répondant.

¹ <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

2.3 Méthode d’approvisionnement

L’approche d’approvisionnement du programme FPNA se déroulera de la manière suivante :

2.3.1 Phases

2.3.1.1 Phase 1 - ISQ

La première phase du processus de sélection sera la phase d’ISQ. L’évaluation des réponses à l’ISQ permettra de sélectionner les Répondants par rapport à toutes les exigences techniques obligatoires de l’ISQ détaillées en Annexe A – de l’ISQ, ainsi qu’à toutes les exigences administratives.

Une entité peut soumettre plusieurs réponses ou peut être soumise comme membre de plusieurs Équipes

2.3.1.2 Phase 2 - Consultations

La deuxième phase du processus de sélection sera la phase de consultations auprès de tous les Répondants qui se seront qualifiés dans le cadre de la phase 1 – ISQ. Elle pourrait inclure des visites optionnelles des emplacements actuels de formation à la 15^e Escadre Moose Jaw (Saskatchewan) et/ou au 402^e Escadron Winnipeg (Manitoba) et/ou au Centre aérospatial Southport, Southport (Manitoba). Seulement les Fournisseurs qualifiés au cours de la phase 1 – ISQ seront invités à participer.

De plus, dans les activités à venir au cours de la phase 2 - Consultations, le Canada pourrait fournir en ébauche les documents d’approvisionnement relatifs à la phase 3 - DP aux Fournisseurs qualifiés dans le but d’obtenir de la rétroaction. Des ateliers avec ces Fournisseurs qualifiés pourraient avoir lieu afin de discuter de différents aspects des exigences du Canada. La présence des Fournisseurs qualifiés sera attendue au cours de ces ateliers.

2.3.1.3 Phase 3 - DP

La troisième phase sera la parution des documents d’approvisionnement pour la DP. Le document de la demande de propositions ne sera acheminé qu’au(x) Fournisseur(s) qualifié(s) selon l’ISQ.

Les Fournisseurs qualifiés peuvent former d’autres coentreprises avec d’autres Fournisseurs qualifiés pour soumettre une réponse à la DP. Dans ces cas, les conditions émises au paragraphe 2.9 s’appliquent et tous les membres de l’équipe sur lesquels le Fournisseur qualifié s’est appuyé doivent rester en poste au sein de la nouvelle Équipe pour effectuer le travail. Un Fournisseur qualifié ne peut pas créer une coentreprise avec un fournisseur non-qualifié.

Le Canada fera parvenir la DP au(x) Fournisseur(s) qualifié(s) et lancera un appel d’offres concurrentiel pour le programme FPNA qui comprendra une méthode de sélection de la meilleure valeur. Au cours de la période d’appel d’offres, des visites sur place aux endroits choisis pourraient être organisées et une participation obligatoire peut être demandée.

La DP du programme FPNA invitera tous les Fournisseurs qualifiés à soumettre des propositions de prix couvrant les services détaillés dans l’énoncé du travail à exécuter (énoncé des travaux) de la DP.

Si un seul fournisseur est qualifié au cours du processus d’ISQ, le Canada pourra acheminer la DP à ce Fournisseur qualifié.

2.3.2 Règles d’engagement

Toutes les interactions entre les fournisseurs potentiels et le Canada sont régies par les règles d’engagement du programme FPNA mises en place avant la phase 1 – ISQ. Ces règles d’engagement se trouvent sur la page Achats et ventes sous le numéro de demande de soumissions W3471-130001/H².

² <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-NF-006-25437>

Tous les Répondants intéressés à soumettre une réponse pour la phase d'ISQ du présent processus de sélection doivent signer ces règles d'engagement et en retourner une copie à l'autorité contractante. **Le Canada ne révisera pas les réponses soumises à l'ISQ provenant de Répondants n'ayant pas signé et retourné ces règles d'engagement (il s'agit d'une exigence administrative).**

Une fois la phase 1 – ISQ complétée, le Canada mettra fin à ces règles d'engagement. Les Fournisseurs qualifiés devront ensuite signer de nouvelles règles d'engagement afin de participer aux phases subséquentes.

2.4 Autorité contractante

L'autorité contractante pour la présente ISQ est :

Christian Drouin
Gestionnaire
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Simulation aérienne et formation
25, rue Nicholas, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-971-6301
Courriel : TPSGC.PAFFE-APFACT.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

2.5 Communications

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées à l'autorité contractante au moins trois (3) jours civils avant la date de clôture des réponses à l'ISQ. Il est possible que les demandes de renseignements reçues après ce délai restent sans réponse.

Les Répondants doivent indiquer le plus précisément possible le numéro d'article du document de l'ISQ auquel renvoie leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au gouvernement du Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent afficher clairement la mention « **Renseignements commerciaux de nature sensible** » à côté de chaque élément pertinent. Les articles affichant la mention « **Renseignements commerciaux de nature sensible** » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf si le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut modifier la(es) question(s) ou peut demander aux Répondants de le faire, afin d'éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les Répondants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les Répondants.

2.6 Coûts engagés par les Répondants

Aucun paiement ne sera versé à l'égard des frais engagés pour préparer et présenter une réponse à l'ISQ. Le Répondant sera le seul responsable des coûts engagés pour la préparation et la présentation d'une réponse, ainsi que des coûts qu'il aura engagés pour les autres phases du processus.

2.7 Responsabilités du Répondant

Comme le prévoit la clause 5 des Instructions uniformisées de 2003 (voir le paragraphe 2.1 ci-dessus), il incombe au Répondant de :

- (a) demander au besoin des précisions sur les exigences contenues dans l'ISQ avant de présenter sa soumission;
- (b) préparer sa réponse conformément aux instructions contenues dans l'ISQ;

- (c) présenter une réponse complète au plus tard à la date et à l'heure de clôture de l'ISQ;
- (d) n'expédier sa réponse qu'à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) dont les coordonnées figurent dans le document d'ISQ;
- (e) veiller à ce que le nom du Répondant, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de l'ISQ, ainsi que la date et l'heure de clôture de l'ISQ soient clairement indiqués sur la réponse; et,
- (f) présenter une réponse complète et suffisamment détaillée, permettant de faire une évaluation exhaustive conformément aux critères exprimés dans le présent document d'ISQ.

2.8 Présentation de la réponse et date et heure de clôture

Les réponses doivent être livrées à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'adresse spécifiée à la page 1 du présent document d'ISQ au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 du présent document d'ISQ. **(Il s'agit d'une exigence administrative.)**

Le Canada demande aux Répondants d'envoyer:

- Deux (2) copies papiers à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de ce document d'ISQ.
- Une (1) copie électronique à l'adresse électronique du FPNA : TPSGC.PAFFE-APFACT.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca. La réponse ne doit pas dépasser 4 Mo pour s'assurer que le courriel entrant ne sera pas bloqué par le serveur de réception. Les réponses doivent être en format Adobe PDF.

En raison du caractère de l'ISQ, les réponses transmises par télécopieur ou par Connexion postel à TPSGC ne seront pas acceptées. S'il y a contradiction entre le texte de la copie papier et la copie électronique, le texte de la copie papier aura priorité.

2.9 Ententes de collaboration

Si le Répondant s'appuie sur l'expérience d'un sous-traitant, ce sous-traitant devient un membre de l'Équipe du Répondant. Si le Répondant ne s'appuie pas sur l'expérience d'un sous-traitant pour rencontrer les besoins de cette ISQ, le Répondant n'a pas besoin de soumettre une Équipe pour cette ISQ.

EN SOUMETTANT UNE RÉPONSE, LE RÉPONDANT RECONNAÎT ET ACCEPTE LES CONDITIONS SUIVANTES. S'IL SOUMET, EN TOUT OU EN PARTIE, L'EXPÉRIENCE D'UNE AUTRE OU DE PLUSIEURS AUTRES ENTITÉS EN RÉPONSE AUX EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES DE L'ISQ, CETTE AUTRE ENTITÉ OU CES AUTRES ENTITÉS FERONT PARTIE DE L'ÉQUIPE DU RÉPONDANT POUR LES BESOINS DU PROCESSUS DE SÉLECTION DU PROGRAMME FPNA ET DU CONTRAT QUI EN DÉCOULE, LE CAS ÉCHÉANT. DURANT LA PÉRIODE CONTRACTUELLE, CETTE ENTITÉ OU CES ENTITÉS DOIVENT FOURNIR LES SERVICES LIÉS À L'EXPÉRIENCE SUR LAQUELLE LE RÉPONDANT S'EST QUALIFIÉ. L'ÉQUIPE AINSI CONSTITUÉE, FORMÉE DU RÉPONDANT ET DES AUTRES ENTITÉS DONT IL A ÉTÉ QUESTION PLUS HAUT, DOIT DEMEURER ENTIÈRE POUR LES BESOINS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS LIÉE AU PROGRAMME DE FORMATION FUTURE DU PERSONEL NAVIGANT. LE CANADA N'AUTORISERA AUCUNE SUBSTITUTION NI AUCUN CHANGEMENT AU SEIN DE CETTE ÉQUIPE. TOUTE SUBSTITUTION OU TOUT CHANGEMENT ENTRAÎNERA L'EXCLUSION DU RÉPONDANT OU DU FOURNISSEUR QUALIFIÉ, LE CAS ÉCHÉANT, POUR LA PRÉSENTE DEMANDE DE SOUMISSIONS. LE CANADA PEUT, À SA SEULE DISCRÉTION ET À N'IMPORTE QUEL MOMENT DE LA PÉRIODE DE SOUMISSIONS, DEMANDER AU RÉPONDANT DE LUI CONFIRMER QUE L'ENTITÉ OU LES ENTITÉS DONT IL A ÉTÉ QUESTION PLUS HAUT DEMEURENT MEMBRES DE L'ÉQUIPE DU RÉPONDANT. CETTE ENTITÉ OU CES

ENTITÉS SERONT IDENTIFIÉES DANS LE CONTRAT SUBSÉQUENT À TITRE DE MEMBRES DE L'ÉQUIPE DU RÉPONDANT AUX FINS DE LA PRESTATION DES SERVICES REQUIS. APRÈS L'ATTRIBUTION DU CONTRAT, TOUT CHANGEMENT AU SEIN DE L'ÉQUIPE DU RÉPONDANT DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE DEMANDE DE SA PART ET SERA SOUMIS À L'APPROBATION DU CANADA, À SON ENTIÈRE DISCRÉTION. LE CANADA POURRAIT NE PAS PERMETTRE DE CHANGEMENT OU DE SUBSTITUTION DANS L'ÉQUIPE DU RÉPONDANT DANS LES DEUX (2) ANS SUIVANT L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DE LA RÉPONSE

3.1 Contenu de la réponse

3.1.1 Exigences obligatoires

Chaque réponse sera évaluée selon la conformité avec les exigences techniques obligatoires détaillées de l'ISQ en Annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ et les exigences administratives précisées dans le présent document. Chaque exigence technique obligatoire de l'ISQ doit être traitée avec suffisamment de détails pour permettre à l'équipe d'évaluation de vérifier la conformité du Répondant. **(Il s'agit d'une exigence administrative.)**

3.1.1.1 Matrice de renvois pour la vérification des exigences

L'Annexe B – Attestation de conformité comprend une matrice de renvois pour la vérification des exigences de l'ISQ qui définit toutes les exigences techniques obligatoires et les exigences administratives dans la présente ISQ.

3.2 Réponse en matière de langues officielles

Il est demandé que les réponses à la présente ISQ comportent une déclaration du Répondant indiquant laquelle des langues officielles du Canada (anglais/français) il souhaite utiliser pour le processus de sélection du Programme FPNA. Le Répondant peut indiquer sa préférence à l'Annexe B – Attestation de conformité.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Méthode d'évaluation

Chaque Répondant qui satisfait aux exigences techniques obligatoires et aux exigences administratives de la présente ISQ sera qualifié à titre de « Fournisseur qualifié » pour les prochaines phases du processus de sélection. Seuls les Fournisseurs qualifiés seront autorisés à participer aux phases 2 – Consultations et 3 – DP du processus. Le Canada se donne le droit de réévaluer la qualification de quelconque Fournisseur qualifié, durant n'importe quelle phase du processus de sélection. Tous les Répondants seront avisés par écrit à savoir s'ils se sont qualifiés ou non.

4.2 Équipe d'évaluation du Canada

L'équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évalueront les réponses soumises au cours de la phase d'ISQ. Si d'autres experts techniques du secteur privé sont nécessaires pour aider l'équipe d'évaluation dans son travail, le Canada sélectionnera ces personnes, avisera tous les fournisseurs potentiels et conclura une entente avec ces experts de non-divulgence et de prévention des situations de conflit d'intérêts.

4.3 Précisions sur les réponses

Le Canada se réserve le droit de demander des précisions et des renseignements supplémentaires sur tout aspect de la réponse du Répondant à tout moment pendant la période d'évaluation de l'ISQ. Le processus d'évaluation des réponses se fera conformément à l'item 16 de la clause 2003 (2018-05-22) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels (voir le paragraphe 2.1 ci-haut).

Au moment d'évaluer les réponses à l'ISQ, le Canada pourra, sans toutefois y être obligé:

- (a) demander des précisions ou vérifier l'exactitude de certains renseignements ou de tous les renseignements/attestation(s) fournis par les Répondants relativement à l'ISQ;
- (b) demander des précisions supplémentaires sur les renseignements ou les attestations fournis par les Répondants relativement à l'ISQ;
- (c) communiquer directement avec toute(s) entité(s) à laquelle le Répondant fait référence dans sa réponse aux exigences techniques obligatoires de l'ISQ (voir Annexe A – Exigences techniques obligatoires de l'ISQ);
- (d) communiquer avec une ou les références indiquées par les Répondants afin de vérifier et de valider tout renseignement ou toute attestation qu'ils ont fournis;
- (e) vérifier tous les renseignements/attestation(s) fournis par les Répondants en faisant des recherches indépendantes, en utilisant des ressources du gouvernement ou en communiquant avec des tiers.

Les Répondants disposeront du nombre de jours déterminé par l'autorité contractante pour se conformer à la demande concernant tout élément susmentionné. Le défaut de répondre pourra rendre la réponse du Répondant irrecevable.

4.4 Méthode de sélection

Les réponses qui satisfont à toutes les exigences techniques obligatoires et toutes les exigences administratives de l'ISQ seront jugées conformes et le Répondant sera qualifié.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les Répondants devront fournir les attestations requises et les renseignements supplémentaires afin de devenir un Fournisseur qualifié.

Les attestations que les Répondants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment au cours de la période de sélection et, le cas échéant, au cours de la période du contrat. Si l'un ou l'autre de ces attestations ou renseignements supplémentaires requis est incomplet et n'est pas soumis conformément à la demande, l'autorité contractante communiquera avec le Répondant pour convenir d'un délai dans lequel ces attestations ou ces renseignements devront être fournis. **À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une réponse non recevable, ou exclura un Répondant du processus de sollicitation du programme FPNA ou mettra fin au contrat le cas échéant s'il est établi que le Répondant a, sciemment ou non, produit une fausse attestation.**

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du Répondant ou les renseignements présentés à la suite d'une demande de l'autorité contractante. Le non-respect de toute demande, exigence ou délai imposé par l'autorité contractante peut rendre la réponse à l'ISQ non recevable.

5.1 Attestations préalables aux fournisseurs

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être fournies avec la réponse. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie avec la réponse, l'autorité contractante informera le Répondant du délai qu'elle lui accordera pour produire le document.

5.1.1 Attestation de conformité

Le Répondant devrait fournir une attestation signée qui indique clairement qu'il se conforme à toutes les exigences techniques obligatoires et toutes les exigences administratives, ainsi qu'à tous les articles, toutes les clauses et toutes les modalités des présentes. Une attestation de conformité est jointe à Annexe B – Attestation de conformité.

5.1.2 Attestations de sécurité

En soumettant une réponse à cette ISQ, le Répondant atteste qu'il reconnaît et accepte les exigences en matière de sécurité détaillées au paragraphe 6.1.2.2 et pourraient être intégrées au contrat résultant. L'obtention des cotes de sécurité est un long processus. Il est recommandé que les Fournisseurs qualifiés entament leur processus d'autorisation de sécurité tôt dans le processus.

Le Répondant doit fournir une copie dûment remplie de l'Annexe C – Attestations de sécurité :

1. Indiquant s'il désire ou non participer aux visites optionnelles des emplacements actuels à Moose Jaw (Saskatchewan), Winnipeg et Southport (Manitoba) suivant la qualification (phase 2 – consultations); et
2. Fournissant l'information sur l'attestation de sécurité d'installation (ASI).

Annexe C – Attestations de sécurité doit être signée par un cadre supérieur de l'entreprise qui est dûment autorisé à lier l'entreprise. Au cas où le Répondant est une coentreprise, les attestations doivent identifier tous les membres de la coentreprise.

5.1.3 Attestation des retombées industrielles et technologiques

En soumettant une réponse à cette ISQ, le Répondant atteste qu'il accepte que la Politique des RIT du Canada, y compris la proposition de valeur, s'applique à la demande de soumissions du programme FPNA durant la phase 3 - DP. Il s'engage également à mener des activités commerciales directes et

indirectes conformes à la Politique des RIT - dont la valeur, mesurée en valeur du contenu canadien, équivaut à celle du contrat.

5.1.4 Attestation en matière de capacité financière

En soumettant une réponse à cette ISQ, le Répondant atteste qu'il accepte que des exigences en matière de capacité financière pourraient être incluses à la phase 3- DP signifiant qu'il pourrait devoir fournir des informations financière détaillées à l'autorité contractante dans un délai de 15 jours ouvrables de la demande ou selon les exigences de ce dernier.

5.2 Coordonnées

Le Répondant doit fournir le nom et le numéro de téléphone d'un représentant que l'on peut joindre pour obtenir des précisions ou des renseignements de toute nature en lien avec la réponse.

Les Répondants fournissant une réponse à cette ISQ devraient afficher clairement la mention « **Renseignements commerciaux de nature sensible** » à côté de chaque élément pertinent.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Au fur et à mesure que le programme FPNA progresse dans les différentes phases d’approvisionnement, les exigences en matière de sécurité pourraient évoluer. Par conséquent, l’information relative aux exigences en matière de sécurité associées aux étapes allant au-delà de l’ISQ est fournie **à titre de référence seulement** et est sujette à changement.

6.1.1 Exigences relatives à la sécurité – Phase 1 – ISQ

L’ISQ ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.1.2 Exigences relatives à la sécurité – Phases ultérieures

6.1.2.1 Visite des lieux – Phase 2 – Consultations

Pour avoir accès à la 15^e Escadre Moose Jaw (Saskatchewan) et/ou au 402^e Escadron Winnipeg (Manitoba) dans le cadre des prochaines visites du secteur relativement au programme FPNA, les Fournisseurs qualifiés devront respecter les exigences suivantes en matière de sécurité :

1. Le Fournisseur qualifié doit, en tout temps pendant la visite des lieux, détenir une attestation de vérification d’organisation désignée (VOD) valide, délivrée dans le cadre du Programme de sécurité des contrats de TPSGC.
2. Les membres du personnel du Fournisseur qualifié devant avoir accès à des établissements de travail dont l’accès est réglementé doivent TOUS détenir une COTE DE FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée en vertu du Programme de sécurité des contrats de TPSGC.
3. Le Fournisseur qualifié doit respecter les dispositions de la dernière édition du Manuel de la sécurité industrielle³.

6.1.2.2 Exigences relatives à la sécurité – Phase 3 – DP

Il est prévu que le Fournisseur qualifié retenu, choisi au cours de la phase 3 - DP et désigné « l’Entrepreneur » aux présentes devra satisfaire aux conditions suivantes avant l’attribution du contrat :

1. L’entrepreneur doit, en tout temps pendant l’exécution des travaux prévus au contrat, détenir une autorisation de sécurité valide de niveau SECRET, avec une autorisation de conserver des documents de niveau PROTÉGÉ B, émise par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC.
2. Il est prévu que le contrat comprendra l’accès aux marchandises contrôlées. Avant d’obtenir cet accès, l’entrepreneur doit être inscrit au Programme des marchandises contrôlées de TPSGC.
3. Les membres du personnel de l’entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens CLASSIFIÉS ou PROTÉGÉS ou à des lieux de travail dont l’accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de sécurité du personnel valide de niveau FIABILITÉ ou SECRET, au besoin, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
4. L’entrepreneur NE DOIT PAS utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements de niveau PROTÉGÉ/CLASSIFIÉ tant que la DSIC de TPSGC ne lui en aura pas donné l’autorisation par écrit. Lorsque cette autorisation aura été donnée, ces tâches pourront être exécutées jusqu’au niveau Protégé B.

³ <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/msi-ism/index-fra.html>

5. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE doivent PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
6. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
 - (a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et du guide de sécurité (s'il y a lieu), joints en annexe (à insérer au moment de l'attribution du marché);
 - (b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

ANNEXE A – EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES DE L'ISQ

La matrice ci-dessous énumère toutes les **exigences techniques obligatoires de l'ISQ**.

Sous réserve du paragraphe 2.9 Ententes de collaboration, le Répondant peut proposer, en tout ou en partie, l'expérience d'une ou de plusieurs autres entités en réponse aux exigences techniques obligatoires de l'ISQ. Dans un tel scénario, il lui faut fournir :

1. le nom de chaque entité;
2. le nom d'un représentant dûment autorisé de chaque entité;
3. des renseignements sur la nature des activités de chaque entité (p. ex., le site Web de l'entité);
4. les rôles et fonctions qu'assumera chaque entité relativement aux exigences techniques obligatoires de l'ISQ si le Répondant se voit attribuer le contrat de services.

Le Canada peut, à sa seule discrétion, demander des renseignements supplémentaires concernant les points énumérés ci-dessus. Il peut également, en ce qui a trait au point 4, demander une déclaration signée par un représentant dûment autorisé de l'entité ou des entités pour confirmer l'engagement de cette ou de ces entités à l'égard des rôles et fonctions décrits.

Le Canada se réserve le droit de communiquer avec une ou plusieurs références fournies par le Répondant ainsi que par son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), afin de vérifier et valider l'information fournie.

N° Exigences techniques obligatoires	Méthode de conformité
<p>1. Solution intégrée de formation du personnel navigant</p> <p>a) GESTION DES BIENS</p> <p>Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire' au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :</p> <p>Gestion des biens :</p> <p>La gestion des biens comprend la livraison, le soutien et l'entretien d'aéronefs pour les flottes d'aéronefs militaires tels que les avions d'entraînement avancés, les hélicoptères, les avions multimoteurs à voilure fixe, les avions multimoteurs à voilure fixe équipés de détecteurs ET la fourniture, le soutien et l'entretien de systèmes de formation au sol.</p> <p>Les projets en cours et les projets terminés peuvent être cités. Ces projets ont été ou ont dû être fournis au Canada ou à un « gouvernement allié » du Canada. L'expression « gouvernement allié » désigne un gouvernement avec lequel le Canada a conclu un accord de coopération toujours en vigueur en matière de matériel de défense, et qui porte notamment sur l'un des domaines suivants : la recherche et le développement, les essais et l'évaluation, la production ou la sécurité de l'information en matière de défense.</p>	<p>Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience requise de la gestion des biens en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <p>Quoi : Description de la portée</p> <p>Quand : Date du projet et durée (mois)</p> <p>Où : Ville, État/province/pays</p> <p>Valeur du contrat (\$ CAN) :</p> <p>Référence du client : Nom, titre (au moment du projet), courriel et numéro de téléphone actuels</p> <p>Le Canada recommande fortement que le nombre de mots décrivant chaque exigence technique obligatoire ne dépasse pas 5000 mots. Les réponses doivent être précises and clairement articulées.</p>

N° Exigences techniques obligatoires	Méthode de conformité
<p>b) ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE</p> <p>Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaireⁱ au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre d'un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :</p> <p>À l'appui de l'entraînement au pilotage par l'entremise d'enseignements en vol réel et en vol simulé des étudiants militaires. L'Environnement d'apprentissage inclue les 5 composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (1) La mise à jour des plans de formation • La conception, l'élaboration, la prestation et la mise à jour de : <ul style="list-style-type: none"> o (2) didacticiels, o (3) systèmes de gestion de l'apprentissage • (4) la prestation réelle et le soutien continu de l'entraînement au pilotage en direct et • (5) la prestation réelle et le soutien continu de l'entraînement au sol des étudiants militaires. <p>Les projets en cours et les projets terminés peuvent être cités. Ces projets ont été ou ont dû être fournis au Canada ou à un « gouvernement allié » du Canada. L'expression « gouvernement allié » désigne un gouvernement avec lequel le Canada a conclu un accord de coopération toujours en vigueur en matière de matériel de défense, et qui porte notamment sur l'un des domaines suivants : la recherche et le développement, les essais et l'évaluation, la production ou la sécurité de l'information en matière de défense.</p>	<p>Le Répondant et son équipe doivent démontrer l'expérience dans chacune des 5 composantes de l'environnement d'apprentissage requise en présentant au moins les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <p>Quoi : Description de la portée</p> <p>Quand : Date du projet et durée (mois)</p> <p>Où : Ville, État/province/pays</p> <p>Valeur du contrat (\$ CAN)</p> <p>Référence du client : Nom, titre (au moment du projet), courriel et numéro de téléphone actuels</p> <p>Le Canada recommande fortement que le nombre de mots décrivant chaque exigence technique obligatoire ne dépasse pas 5000 mots. Les réponses doivent être précises and clairement articulées.</p>

ⁱ Expérience en entraînement au pilotage en direct et au sol du personnel navigant militaires requis : L'environnement de l'entraînement au pilotage du personnel navigant militaire diffère de façon significative du concept d'entraînement civil au niveau des attentes vis-à-vis les stagiaires. L'entraînement au pilotage du personnel navigant militaire est gouverné par le Système de l'instruction individuelle et de l'éducation des Forces canadiennes (SIIEFC) tandis que l'entraînement du personnel navigant civil est gouverné par le Règlement de l'aviation canadienne (RAC). L'expérience requise en entraînement pour le pilotage du personnel navigant militaire assure que les Fournisseurs qualifiés ont de l'expérience dans l'environnement unique militaire nécessaire pour développer le personnel navigant militaire. L'expérience requise est nécessaire afin de produire des standards de personnel navigant militaires recherchés par les Forces armées canadiennes.

ANNEXE B – ATTESTATION DE CONFORMITÉ

En ce qui concerne l'ISQ du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, n° _____ datée du _____, nous sommes heureux de présenter notre réponse.

Nous _____ attestons par la présente que notre réponse datée du _____ est conforme à tous les articles, clauses et modalités figurant dans le document de l'ISQ selon le tableau 1.

<u>Exigence</u>	<u>Conforme aux exigences (Oui ou non)</u>	<u>Référence dans la réponse</u>
Exigences administratives requises dans la réponse		
2.3.2 Les règles d'engagement mises en place avant la phase 1 - ISQ continueront de régir le processus de sélection du Programme de formation du personnel navigant de l'avenir (FPNA) jusqu'à ce que la phase 1 - ISQ soit terminée et que les Fournisseurs qualifiés aient été identifiés. Ces règles d'engagement se trouvent sur la page Achats et ventes sous le numéro de demande de soumissions W3471-130001/H. Tous les Répondants intéressés à soumettre une réponse pour la phase d'ISQ du présent processus de sélection doivent signer ces règles d'engagement et en retourner une copie à l'autorité contractante.		S.O.
2.8 Les réponses doivent être livrées à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'adresse spécifiée à la page 1 du présent document d'ISQ au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 du présent document d'ISQ.		S.O.
3.1.1 Chaque réponse apportée aux exigences obligatoires de l'ISQ doit comporter suffisamment de précisions pour permettre à l'équipe chargée de l'évaluation de vérifier la conformité du Répondant.		
Exigences techniques obligatoires de l'ISQ requises dans la réponse		
<p>1. a) Annexe A – GESTION DES BIENS</p> <p>Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience combinées en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre de un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :</p> <p>Gestion des biens :</p> <p>La gestion des biens comprend la livraison, le soutien et l'entretien d'aéronefs pour les flottes d'aéronefs militaires tels que les avions d'entraînement avancés, les hélicoptères, les avions multimoteurs à</p>		

<p>voilure tournante, les avions multimoteurs à voilure fixe, les avions multimoteurs à détecteurs ET</p> <p>la fourniture, le soutien et l'entretien de systèmes de formation au sol.</p> <p>Les projets en cours et les projets terminés peuvent être cités. Ces projets ont été ou ont dû être fournis au Canada ou à un « gouvernement allié » du Canada. L'expression « gouvernement allié » désigne un gouvernement avec lequel le Canada a conclu un accord de coopération toujours en vigueur en matière de matériel de défense, et qui porte notamment sur l'un des domaines suivants : la recherche et le développement, les essais et l'évaluation, la production ou la sécurité de l'information en matière de défense.</p>		
<p>1. b) Annexe A – ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE</p> <p>Le Répondant et son équipe (définie au paragraphe 2.9 de l'ISQ), doivent avoir acquis au moins trois (3) ans d'expérience en prestation de programmes de formation du personnel navigant militaire au cours des huit (8) dernières années suivant la date de clôture de l'ISQ dans le cadre d'un ou de plusieurs projets, qui comprennent ce qui suit :</p> <p>À l'appui de l'entraînement au pilotage par l'entremise d'enseignements en vol réel et en vol simulé des étudiants militaires. L'Environnement d'apprentissage inclue les 5 composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (1) La mise à jour des plans de formation • La conception, l'élaboration, la prestation et la mise à jour de : <ul style="list-style-type: none"> ○ (2) didacticiels, ○ (3) systèmes de gestion de l'apprentissage • (4) la prestation réelle et le soutien continu de l'entraînement au pilotage en direct et • (5) la prestation réelle et le soutien continu de l'entraînement au sol des étudiants militaires. <p>Les projets en cours et les projets terminés peuvent être cités. Ces projets ont été ou ont dû être fournis au Canada ou à un « gouvernement allié » du Canada. L'expression « gouvernement allié » désigne un gouvernement avec lequel le Canada a conclu un accord de coopération toujours en vigueur en matière de matériel de défense, et qui porte notamment sur l'un des domaines suivants : la recherche et le développement, les essais et l'évaluation, la production ou la sécurité de l'information en matière de défense.</p>		

Tableau 1. Matrice de renvois pour la vérification des exigences obligatoires

Réponse en matière de langues officielles

Par la présente, nous demandons que toute la correspondance future avec le Canada, y compris la demande de propositions et les autres documents officiels, se fassent dans la langue officielle suivante :

() Anglais

() Français

LA PRÉSENTE RÉPONSE EST PRÉSENTÉE AU MINISTRE DE TPSGC PAR :

Nom de l'entreprise : _____

Représentant de l'entreprise : _____

Titre du représentant : _____

Signature du représentant : _____ Date : _____

ANNEXE C – ATTESTATIONS DE SÉCURITÉ

Le Répondant doit fournir les attestations suivantes dans sa réponse :

MT1 – a) SÉCURITÉ – Visites des lieux par le secteur; Phase 2 – Consultations

Le Répondant atteste :

() qu'il ne souhaite pas participer aux visites sur place de la 15^e Escadre Moose Jaw (Saskatchewan) et/ou Southport (Manitoba) et/ou du 402^e Escadron Winnipeg (Manitoba).

OU

() qu'il souhaite participer aux visites sur place de la 15^e Escadre Moose Jaw (Saskatchewan) et/ou Southport (Manitoba) et/ou du 402^e Escadron Winnipeg (Manitoba) et possède actuellement une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) valide délivrée dans le cadre du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Détails de la VOD	
Dénomination sociale	
Adresse civique	
Date d'attribution	

Le Répondant reconnaît qu'il lui incombe de s'assurer que chaque participant proposé détiendra une cote de fiabilité valide ou l'équivalent avant la visite sur place et qu'il fournira au programme FPNA un formulaire d'enquête de sécurité sur le personnel (TBS/SCT 330-23F) dûment rempli et signé, au plus tard, 15 jours civils avant la visite prévue pour chaque personne devant avoir accès à ces lieux.

OU

() qu'il souhaite participer aux visites sur place de la 15^e Escadre Moose Jaw (Saskatchewan) et/ou Southport (Manitoba) et/ou du 402^e Escadron Winnipeg (Manitoba), mais ne possède pas une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) valide délivrée dans le cadre du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Le Répondant atteste qu'il est considéré comme étant un organisme admissible selon la définition du Programme de sécurité des contrats de TPSGC⁴ et autorise le personnel du Programme de formation du personnel navigant de l'avenir (FPNA) à remplir un formulaire de demande d'enquête de sécurité sur une organisation du secteur privé (ESOSP) afin de le parrainer, à condition qu'il ait respecté toutes les autres exigences obligatoires du programme FPNA qui figurent dans l'ISQ.

⁴ <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/organisation-organization/enquete-screening-fra.html>

Information à fournir aux fins de l'ESOSP :

Renseignement sur l'organisme	
Dénomination sociale	
Désignation commerciale	
Adresse postale	
Adresse civique	
Numéro de téléphone	
Numéro de télécopieur	
Personne-ressource	
Nom et prénom	
Titre	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	
langue de correspondance privilégiée.	
Siège social enregistré au Canada (si différent)	
Dénomination sociale	
Désignation commerciale	
Adresse civique	

Le Répondant reconnaît qu'il lui incombe de s'assurer que chaque participant proposé détiendra une cote de fiabilité valide ou l'équivalent avant la visite sur place et qu'il fournira au programme FPNA un formulaire d'enquête de sécurité sur le personnel (TBS/SCT 330-23F) dûment rempli et signé, au plus tard, 15 jours civils avant la visite prévue pour chaque personne devant avoir accès à ces lieux.

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du Répondant

Signature

Date

MT1 – b) SÉCURITÉ – Phase 3 – DP

Le Répondant atteste :

() qu'il détient déjà une attestation de sécurité d'installation (ASI) valide au niveau Secret, ainsi qu'une autorisation de détenir des renseignements (ADR) approuvée de niveau Protégé B , délivrée par le Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Détails ASI et ADR	
Dénomination sociale	
Adresse civique	
Date d'attribution	

OU

() qu'il ne détient pas une attestation de sécurité d'installation (ASI) valide au niveau Secret, ni une autorisation de détenir des renseignements (ADR) approuvée de niveau Protégé B, délivrée par le Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Le Répondant atteste qu'il est considéré comme étant un organisme admissible selon la définition du Programme de sécurité des contrats de TPSGC⁵ et autorise le personnel du Programme de formation du personnel navigant de l'avenir (FPNA) à remplir un formulaire de demande d'enquête de sécurité sur une organisation du secteur privé (ESOSP) afin de le parrainer, à condition qu'il ait respecté toutes les autres exigences obligatoires du programme FPNA qui figurent dans l'ISQ.

Information à fournir aux fins de l'ESOSP :

Renseignement sur l'organisme	
Nouveau ou mise à niveau :	
Dénomination sociale :	
Désignation commerciale :	
Adresse postale :	
Adresse municipale :	
Numéro de téléphone :	
Numéro de télécopieur :	
Personne-ressource	
Nom et prénom :	
Titre :	
Numéro de téléphone :	
Adresse électronique :	
Langue de correspondance privilégiée :	
Siège social enregistré au Canada (si différent)	
Dénomination sociale :	
Nom de l'entreprise :	
Adresse municipale :	
Lieu d'entreposage aux fins de l'ADR (si différent)	
Adresse municipale :	

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du Répondant

Signature

Date

⁵ <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/organisation-organization/enquete-screening-fra.html>